



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/453
21 avril 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 AVRIL 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA YOUGOSLAVIE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous informer que non contents de commettre une agression armée contre la République fédérale de Yougoslavie, les États-Unis d'Amérique violent en permanence l'embargo sur les armes et le matériel militaire que le Conseil de sécurité a décrété dans sa résolution 1160 (1998).

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique est en contact permanent avec les terroristes de l'Armée de libération du Kosovo qu'il entraîne et finance, et envoie clandestinement, à partir de l'Albanie, des groupes terroristes au Kosovo-Metohija. Des officiels américains rencontrent secrètement des terroristes de l'Armée de libération du Kosovo, et lors d'une de ces rencontres qui a eu lieu début avril, ils ont discuté des modalités de l'envoi en République fédérale de Yougoslavie de missiles antichar et d'autres armes destinées à des activités terroristes. Des personnalités américaines haut placées font des déclarations publiques concernant leurs contacts avec des membres de l'Armée de libération du Kosovo tandis que des citoyens américains d'origine albanaise sont transportés en Albanie par des appareils des Forces aériennes des États-Unis d'Amérique pour rejoindre l'Armée de libération du Kosovo, et les médias rendent ouvertement compte de cette opération.

En agissant de la sorte, les États-Unis d'Amérique violent de façon flagrante les résolutions du Conseil de sécurité qui interdisent l'envoi d'armes et de matériels militaires aux terroristes ainsi que l'instruction de terroristes pour des activités au Kosovo-Metohija et la collecte de fonds pour financer de telles activités.

En foulant ainsi aux pieds les décisions du Conseil de sécurité et en soutenant ouvertement le séparatisme et le terrorisme, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique montre à quel point il fait fi de la Charte des Nations Unies et du droit international. Parallèlement, il apporte un appui sans faille à l'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie et fait escalader le conflit, menaçant la paix non seulement dans la région mais dans toute l'Europe.

D'ordre de mon gouvernement, compte tenu de la violation flagrante de la résolution susmentionnée du Conseil de sécurité par les États-Unis d'Amérique, j'ai l'honneur de demander que le Conseil se réunisse d'urgence pour condamner la violation de l'embargo sur les armes par les États-Unis d'Amérique et exiger que ceux-ci mettent immédiatement fin à ces activités.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ
